

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

DECRET N° 65 /PR

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

portant nomination de Magistrat.

MINISTERE DE LA JUSTICE ET
DE LA LEGISLATION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la Proclamation du 22 Décembre 1965;

VU le Décret n°558/PR du 31 Décembre 1966 portant formation du Gouvernement;

VU le Décret n°215/PR du 16 Mai 1966 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement;

VU la loi n°65-5 du 20 Avril 1965 portant statut de la Magistrature, modifiée par ordonnances n°s 6 et 39/PR-MJL des 25 Janvier et 31 Août 1966;

VU les Décrets n°49/PC-MJL du 13 Février et 446/PR-MJL du 25 Novembre 1966 fixant la composition des Tribunaux de 1ère Instance et de la Cour d'Appel;

VU le Décret n°83/PR-MJL du 14 Octobre 1965 nommant M. FELIHO Florentin, Procureur de la République p.i. près le Tribunal de 1ère Instance de Cotonou;

VU le Décret n°409/PR-MJL du 2 Novembre 1966 nommant M. DEGBEGNI Samuel, Procureur de la République p.i. près le Tribunal de 1ère Instance de Porto-Novo;

VU le Décret n°483/PR-MJL du 19 Décembre 1966 nommant M. HUNGBEDJI Jacques Ephrem, Substitut p.i. du Procureur Général près la Cour d'Appel de Cotonou;

VU le Décret n°528/PR-MJL du 29 Décembre 1966 nommant M. HOUNKPODOTE Zinsou Hilaire, Procureur de la République p.i. près le Tribunal de 1ère Instance de Cotonou,

SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.— M. HUNGBEDJI Jacques Ephrem, Magistrat du 3è grade, 3è échelon, précédemment Substitut p.i. du Procureur Général près la Cour d'Appel de Cotonou, est nommé Procureur de la République p.i. près le Tribunal de 1ère Instance de Cotonou, en remplacement de M. FELIHO Florentin, mis en disponibilité.

ARTICLE 2.— M. HOUNKPODOTE Zinsou Hilaire, Magistrat du 3è grade, 3è échelon, précédemment Procureur de la République p.i. près le Tribunal de 1ère Instance d'Abomey, est nommé Procureur de la République p.i. près le Tribunal de 1ère Instance de Porto-Novo, en remplacement de M. DEGBEGNI Samuel, appelé à d'autres fonctions.

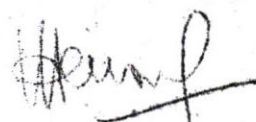
ARTICLE 3.- M. DEGBEGBE Samuel, Magistrat du 3^e grade, 3^e échelon, précédemment Procureur de la République p.i. près le Tribunal de 1^{ère} Instance de Porto-Novo, est nommé Procureur de la République p.i. près le Tribunal de 1^{ère} Instance d'Abomey, en remplacement de M. HOUNKPODOTE Zinsou Hilaire, appelé à d'autres fonctions.

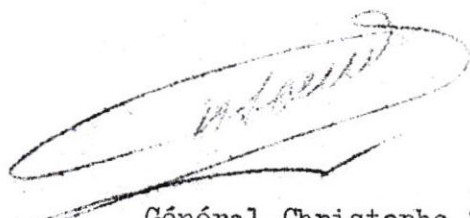
ARTICLE 4.-Le Gardo des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au journal officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 1er Mars 1967

Par le Président de la
République,

Le Gardo des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Législation


Grégoire BENOÛ -


Général Christophe SOGLO -

Le Ministre des Finances
et des Affaires Economiques

AMPLIATIONS :

PR	5
MJL	6
CSM	2
SGG	4
MFAE	2
MFPT	2
Proc. Rép.	7
Prés. Trib.	7
m	2
Trésor	1
PCA	2
PG	2
DGB	4
JORD	1
Intéressés	2

Bertin BORNA